



Au restaurant le consommateur est roi

Rubrique : actualités - Date : lundi 24 avril 2006

Dans sa rubrique « Vos droits » FEMME ACTUELLE assure « Au restaurant le consommateur est roi » pour souligner « plat infâme, salle enfumée & vous avez des droits Défendez vous ! ». En ce qui concerne le tabac, le magazine indique que si au moment du tajine au miel vos voisins se mettent à fumer et que le serveur vous dit qu'il n'y a pas d'espace fumeur ici, il convient de savoir qu'un restaurant est un espace non fumeur exception faite de l'espace fumeur s'il existe. Et de préciser celui qui ne respecte pas la loi risque 1500 euros d'amende et vos voisins eux 450 euros. (art L 3511-7 et R 3511-1 et suivants du code de la santé publique)